

L'OIE est la seule organisation mondiale en charge de l'élaboration de normes intergouvernementales en matière de bien-être animal. La santé des animaux est une composante essentielle de leur bien-être. En l'absence de cadre normatif mondial pour promouvoir le bien-être animal et à la demande de ses Membres, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) a décidé d'élaborer dès le début des années 2000 des normes internationales en la matière. Ces normes reposent toujours sur des bases scientifiques et sur le consensus de tous les Pays membres de l'OIE.

POINTS CLÉS

- La santé des animaux est une composante essentielle de leur bien-être.
- Le bien-être animal est une question multidimensionnelle et multiculturelle.
- Les mesures intergouvernementales de l'OIE fournissent une base commune pour le bien-être animal à travers le monde.

Le bien-être animal est une notion complexe qui comporte des aspects scientifiques et éthiques mais aussi économiques, culturels et politiques.

Aujourd'hui, le bien-être animal est de plus en plus pris en compte par les éleveurs, dont certains n'hésitent plus à le considérer comme une des caractéristiques de qualité de leurs produits. L'intérêt porté au bien-être animal par les consommateurs va en augmentant, ce qui pèse de plus en plus sur les données du marché mondial des animaux et des denrées animales.

UN MONDE MULTICULTUREL

La perception de ce que peut être le bien-être animal ou bien de ce qui constitue ou non un acte de cruauté envers les animaux diffère d'une région à l'autre et d'une culture à une autre. La base scientifique des normes de l'OIE en matière de bien-être animal constitue les bases de la création d'un consensus, partagé par tous les Membres de l'OIE, pour leur adoption.

De plus, les normes sur le bien-être animal impliquent la prise en compte de concepts d'éthique vétérinaire et d'analyses techniques et scientifiques qui relèvent d'une expertise spécialisée. Il est donc prioritaire d'intégrer le bien-être animal en tant que discipline fondamentale aux programmes d'enseignement vétérinaire et de promouvoir la recherche appliquée en tant que fondement scientifique des normes et des législations relatives au bien-être animal.

L'APPUI DE L'OIE À SES PAYS MEMBRES

Depuis 2004, l'OIE a organisé plusieurs Conférences mondiales sur le bien-être animal. Celles-ci présentaient l'objectif prioritaire de l'OIE d'aider tous les Pays membres à mettre en œuvre les normes de bien-être animal adoptées en prenant en considération les difficultés inhérentes à l'application de ces normes dans des régions et des pays du monde présentant une grande diversité notamment culturelle et économique.



Aujourd'hui, l'un des principaux outils de l'OIE pour porter assistance aux Pays membres est le Processus PVS (Performance des Services vétérinaires), un programme mondial en

faveur d'une amélioration durable de la conformité des Services vétérinaires nationaux aux normes intergouvernementales de qualité de l'OIE, y compris celles concernant le bien-être animal.

Les discussions ont également mis en évidence la nécessité de renforcer la recherche sur le bien-être animal.

UN RÉSEAU D'EXPERTISE INTERNATIONAL

Centres collaborateurs

L'OIE a désigné quatre Centres collaborateurs ou réseaux pour le bien-être animal basés en Italie, en Nouvelle-Zélande/Australie, au Chili/Mexique/Uruguay et aux États-Unis d'Amérique, pour réaliser des missions de recherche scientifique, de formation et de renforcement des capacités dans les Pays membres de l'OIE qui en font la demande.

Cartographie.

Groupe de travail sur le bien-être animal

Pour couvrir tous les aspects du bien-être animal, notamment les questions scientifiques, le premier Groupe de travail permanent de l'OIE pour le bien-être animal a été créé en 2002. Huit experts, représentatifs de la diversité géographique et culturelle de l'OIE, ont été sélectionnés sur la base de leur excellence scientifique.

Le Groupe inclut notamment un membre de l'ONG de protection animale mondiale (WAP, World Animal Protection), représentant un très large consortium d'organisations non gouvernementales pour la protection des animaux, et trois représentants des secteurs de l'industrie des fédérations mondiales de la filière viande, de la filière œufs et de la filière lait. Chaque année, un représentant d'un des trois secteurs cités ci-dessus occupe un siège permanent dans le groupe de travail tandis que les représentants des deux autres organisations productives siègent en tant qu'observateurs, avec une rotation tous les trois ans.

Les normes de bien-être animal de l'OIE et le cadre de politique commerciale multilatérale

Ce document traite de la pertinence et des implications des normes de bienêtre animal de l'OIE dans le cadre de la politique commerciale multilatérale, notamment l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et les Accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en particulier l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (TBT), ainsi que de la grande utilité des normes de l'OIE sur le bien-être animal comme document de base facilitant la réalisation des accords bilatéraux discutés entre Pays membres.

Points focaux nationaux de l'OIE pour le bien-être animal

Chaque Pays membre de l'OIE désigne un point focal national pour le bien-être animal, qui est sous la responsabilité d'un Délégué national auprès de l'OIE, dans le but d'aider celui-ci dans ses engagements en tant que Membre de l'OIE et dans la procédure relative à l'adoption, la révision et l'application des normes de l'OIE sur le bien-être animal. L'OIE fournit aux points focaux des informations permanentes sur les normes et organise des séminaires à leur intention dans toutes les régions du monde.





LES NORMES DE L'OIE SUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

Avec le soutien de son réseau d'expertise, l'OIE élabore des normes basées sur des études scientifiques pour le bien-être des animaux terrestres et aquatiques. Ces normes ont été adoptées par 180 Pays membres de l'OIE. Ils embrassent les principes généraux relatifs au bien-être animal ainsi que d'autres questions spécifiques :

Transport des animaux

L'OIE fournit des normes relatives au transport des animaux terrestres ainsi que des poissons d'élevage, par voie maritime, terrestre ou aérienne.

Mise à mort à des fins de contrôle sanitaire

Les normes développées à la fois pour les animaux terrestres et les poissons d'élevage s'appliquent postérieurement à la décision de sacrifier ces animaux pour des motifs sanitaires.

Abattage pour la consommation humaine

Ces normes répondent au besoin de s'assurer du bien-être :

- des animaux abattus pour la consommation pendant les opérations d'abattage, ainsi que celles préalables à leur abattage.
- Des poissons d'élevage destinés à la consommation, durant les opérations d'étourdissement et de mise à mort, y compris celles de transport et de détention immédiatement avant l'étourdissement.

Systèmes de production animale

Plusieurs chapitres prennent en compte les aspects de bien-être des animaux soumis à des différents systèmes de production, y compris pour les bovins à viande et les poulets de chair. L'OIE est actuellement en train d'avancer sur les normes relatives aux systèmes de production des bovins laitiers, des poules pondeuses et des porcs.

Utilisation d'animaux pour la recherche et l'enseignement

L'OIE a adopté des normes destinées aux Pays membres désireux d'instituer un cadre règlementaire pour régir l'utilisation des animaux vivants dans la recherche et l'éducation.

Contrôle des populations de chiens errants

Le chapitre du *Code terrestre* sur le contrôle des populations de chiens errants expose les méthodes utilisables pour le contrôle des populations canines et la prévention des maladies zoonotiques graves au sein de ces communautés animales. Ces recommandations concernent les chiens errants ainsi que les chiens retournés à l'état sauvage, présentant un risque sérieux pour la santé publique, la santé animale et le bien-être animal et ayant un impact socio-économique et environnemental dans de nombreux pays. La santé publique y compris la prévention des maladies zoonotiques graves, notamment la rage et l'hydatidose, constitue une priorité. Il s'agit d'une composante essentielle de l'article 8.12.2. « Contrôle de la rage canine chez le chien ».

Les travaux en cours englobent aussi le développement de normes sur les équidés de trait et d'autres animaux, ainsi que la gestion de catastrophes naturelles et la réduction dans ces contextes de risques relatifs à la santé et au bien-être des animaux, et à la santé publique vétérinaire.

DÉVELOPPEMENT DES RECOMMANDATIONS DE L'OIE SUR L'ENSEIGNEMENT VÉTÉRINAIRE : UNE GRANDE AVANCÉE

Lors de la 81° Session générale, l'OIE a publié et distribué aux Délégués nationaux et aux participants, les « *Lignes directrices pour un cursus de formation initiale vétérinaire* » qui accompagnent les « *Recommandations de l'OIE sur les compétences minimales attendues des jeunes diplômés en médecine vétérinaire* (diplômés du premier jour) » pour garantir la qualité des Services vétérinaires nationaux. Il a été recommandé que le bien-être et l'éthologie des animaux soient intégrés dans les connaissances minimales de tous les vétérinaires dans le monde en la matière.

LES GRANDS PROJETS

Le programme « Améliorer le bien-être animal » de l'OIE (IAWP)

Le Programme « Améliorer le bien-être animal » a commencé en juin 2012 avec le développement d'une stratégie, d'un plan d'action et d'un budget pour les trois ans à venir. Le but du programme est d'améliorer le bien-être des animaux destinés à la consommation pendant le transport et l'abattage dans plusieurs Pays membres des régions Asie-Pacifique et Moyen-Orient à travers le renforcement des capacités nationales.

Depuis octobre 2012, plus de 400 participants ont suivi des sessions de formation de formateurs en Indonésie, aux Philippines, en Turquie, au Vietnam, en Thaïlande, en Jordanie, à Oman, en Iran, en Corée et en Israël. Des universitaires et des représentants de l'industrie et d'organisations non gouvernementales internationales étaient aussi présents, dans le but de faciliter de futures coopérations entre les formateurs nouvellement formés, les établissements de formation vétérinaire et l'industrie (principalement les abattoirs).

Les stratégies régionales de l'OIE pour le bien-être animal

Les stratégies régionales de la mise en œuvre des normes de l'OIE par les Pays membres ont été établies en Asie, en Amérique et plus récemment, au Moyen-Orient. Elles répondent aux besoins spécifiques de chaque région.



Depuis décembre 2013, une nouvelle plateforme régionale a été établie en Europe, se concentrant sur la gestion des populations de chiens errants et les conditions relatives au transport et à l'abattage des animaux d'élevage. Au cours du programme de la plateforme, on attend de tous les Services vétérinaires des 53 Pays membres de l'OIE en Europe qu'ils suivent une approche commune concernant le bien-être animal et développent des politiques et des

législations adaptées pour la mise en œuvre des normes de l'OIE.

En savoir plus

- Portail de l'OIE sur le bien-être animal
- Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE (Titre 7)
- Code sanitaire de pour les animaux aquatiques de l'OIE (Titre 7)
- Revue technique et scientifique de l'OIE: Bien-être animal: quelles évolutions ? Vol. 33(1), Avril 2014

